

Conditions Particulières Abonnement RapidGates

Avertissement

Le document qui se trouve ci-dessous devient un contrat dès que vous avez coché la case "Je m'abonne à RapidGates pour une durée de... et accepte les Conditions Particulières Abonnement". Il fixe les termes et conditions des relations qui vont s'établir entre vous et EXTRAGONAL.

Conditions Particulières applicables aux Abonnés

1. Définitions

- **L'Abonnement** à ce logiciel consiste à bénéficier de la licence d'utilisation pour une période donnée.
- **L'Abonné** est la personne physique ou morale (entreprise) qui s'abonne aux logiciels édités par EXTRAGONAL.
- **L'Utilisateur** est la personne qui utilise effectivement le logiciel; ce peut être l'abonné lui-même ou un employé de l'abonné.

2. Contenu des Services Abonnement

En souscrivant un Abonnement à RapidGates, l'Abonné bénéficie des services suivants, en sus des conditions générales d'utilisation des logiciels édités par EXTRAGONAL SARL :

- l'Abonné a le droit d'utiliser le logiciel pendant la durée du contrat choisi.
- l'Abonné bénéficie automatiquement de toutes les mises à jours qui auraient lieu pendant la période d'abonnement; ces mises à jour sont totalement gratuites.
- l'Abonné bénéficie d'une assistance par e-mail uniquement

3. Contrat d'accompagnement EXTRASSIST

- si l'Abonné a choisi d'adhérer au **contrat d'accompagnement EXTRASSIST**, il bénéficie alors d'une **formation téléphonique à la prise en main du logiciel** et d'une **assistance téléphonique pour l'installation et l'utilisation** pendant toute la période de l'Abonnement, dans la limite de 2 heures par semestre.

Avec EXTRASSIST l'Abonné bénéficie de deux **déplacements de logiciel** sur un autre ordinateur (pour raisons techniques ou pour renouvellement du matériel) pendant la période de l'Abonnement. Toute demande de déplacement ou de réinstallation du logiciel (déverrouillage), hors contrat EXTRASSIST, sera facturé 60 € (soixante euros) hors taxes par EXTRAGONAL.

4. Conditions techniques

Pour assurer la continuité du service et bénéficier des dernières mises à jour, le poste sur lequel sera installé le logiciel devra périodiquement **se connecter par internet aux serveurs d'EXTRAGONAL**. Un message d'alerte s'affichera dans RapidGates pour avertir l'Utilisateur du besoin imminent de se connecter. Le non respect de cette obligation pourrait entraîner le blocage du logiciel.

5. Prix et durée de l'abonnement

Le prix de l'Abonnement est constitué d'une redevance annuelle ou semestrielle selon la durée choisie et selon les tarifs en vigueur.

L'Abonnement est obligatoirement souscrit pour des périodes successives de six ou douze mois consécutifs indivisibles, sauf cas de force majeure.

Le prix pourra être révisé à tout moment par EXTRAGONAL.

L'abonné est libre de résilier le contrat, comme indiqué au paragraphe 7.

6. Paiement de l'abonnement

Le paiement s'effectuera en une seule fois en début de période avant le déverrouillage du logiciel :

- par chèque (banque française) à l'ordre de EXTRAGONAL SARL
- par virement bancaire (détails sur la facture)
- par PayPal ou Carte Bancaire à partir de notre site internet rapidgates.com
- par prélèvement automatique (après avoir rempli la demande correspondante).
- l'éventuel fractionnement du règlement de l'abonnement entraînera des frais à la charge de l'Abonné, d'un montant de 2,50 € par opération.

Conditions Particulières Abonnement RapidGates

7. Durée et fin du Contrat

- **Durée du Contrat**
Le Contrat est conclu pour une durée de 6 ou 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties deux mois avant l'expiration de la période en cours, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.
- En cas de résiliation de l'Abonné, le solde des redevances dues au titre de la période en cours deviendra immédiatement exigible, c'est-à-dire : la différence entre le montant de toutes les redevances de la période en cours et la somme des redevances déjà payées au titre de cette même période.

8. Révisions

Une révision du prix de l'Abonnement ou du contrat d'accompagnement EXTRASSIST peut avoir lieu chaque année dans la limite de 4% par an.

9. Modification des conditions particulières

EXTRAGONAL peut modifier à tout moment les présentes conditions particulières. L'acceptation de ces conditions par l'Abonné aura lieu au moment des mises à jour du logiciel.

10. Conditions Générales

Toutes les autres stipulations relèvent des Conditions Générales.

Fait à :

Le :

Nom, prénom et signature (et paraphe pour la page 1) du représentant légal de l'entreprise.

Cachet de l'entreprise :

Extragonal S.A.R.L - N°F02 Hameau de Sascoenea
64700 HENDAYE - France
Tél. : 09 71 43 75 25 - Fax : 05 59 48 13 87 -
info@extragonal.com
S.A.R.L. au capital de 8000 € / RCS Bayonne 490 072 576
SIRET 490 072 576 00013 - APE 722A
www.extragonal.com